ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA
PROVINCE DE SIDI SLIMANE
COMMUNE DE DAR BEL AMRI

Avis d'achat sur bon de commande n° ...14...../2026

Le président du conseil communal de Dar Bel Amri procédé à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent en application des disposition de l'article 91 du décret 2.22.431 relatifs aux marché publics.

Objet de la prestation Travaux de démolition et de reconstruction du mur du cimetière menaçant ruine au cimetière Sidi Daoui relevant de la Commune de Dar Bel Amri, Province de Sidi Slimane.

Consistance de la prestation:

N°	Désignation des travaux	Unité de mesure	Quantité	PU	PHT
	Consistance des travaux : Démolition et reconstruction du mur du cimetière Sidi Daoui, sur une longueur de 142 mètres linéaires et une hauteur totale de 2.00 mètres.				
01	**Description détaillée des travaux** **- Démolition de l'ouvrage existant** démolition du mur du cimetière existant en état de dégradation avancée, y compris les parties enterrées incompatibles avec la nouvelle construction, y compris le chargement, le transport et l'évacuation de tous les gravats et matériaux issus de la démolition vers une décharge autorisée. **- Terrassements et fondations** Réalisation des fouilles en tranchées nécessaires à l'exécution des fondations, conformément aux dimensions définies dans les plans annexés. Les travaux comprennent le nivellement et le réglage du fond de fouille, l'évacuation des terres excédentaires, la mise en œuvre du béton de propreté et toutes les sujétions nécessaires à l'obtention d'une base stable . **- Réalisation des ouvrages en béton armé** Exécution des semelles de fondation, chinages et poteaux et couronnement du mur en béton armé, y compris la fourniture et la mise en œuvre, conformément aux règles de l'art. ainsi que toutes les sujétions nécessaires à assurer une bonne liaison entre la maçonnerie et les éléments en béton armé. le béton des poteaux, des semelles de couronnement et des chaînages sera de classe B25, le béton de propreté et le béton cyclopéen de classe B15. Les diamètres des armatures, leurs espacements, devront être conformes aux plans annexés. **- Construction en blocs de béton.** Construction du mur au moyen de blocs creux en béton (agglos en ciment) de dimensions 20 x 20 cm, hourdés au mortier de ciment conformément aux règles de l'art. y compris les joints réguliers et entièrement remplis, ainsi qu'un alignement précis horizontalement et verticalement. La hauteur finale du mur, mesurée à partir du niveau de référence convenu, sera de 2.00 mètres, et sur toute la longueur du mur de clôture du cimetière. **- Exécution de l'enduit au mortier de ciment** Après préparation, nettoyage et humidification des surfaces, application d'un enduit au mortier de ciment sur les deux faces du mur, y compris les poteaux, le couronnement et les éléments apparents concernés. L'enduit devra présenter une épaisseur régulière, une surface plane et homogène, des arêtes soignées et des raccords correctement exécutés.. **- Exécution du couronnement supérieur** Réalisation d'un couronnement continu sur toute la longueur du mur, conformément au plan annexé, y compris finitions soignées et des joints	Forfait	1		

	étanches. **- Préparation des surfaces et peinture extérieure** Après séchage suffisant de l'enduit, préparation des surfaces, dépoussiérage et application d'une couche d'impression compatible avec le support, suivie de deux couches de peinture extérieure résistante aux intempéries (acrylique élastomère) sur les deux faces du mur y compris couronnement . **- Nettoyage final et remise en état des lieux** À l'achèvement des travaux, l'entreprise devra évacuer tous les matériaux excédentaires, gravats, emballages et déchets, nettoyer entièrement le chantier et remettre en état les espaces affectés par les travaux. Tous les travaux devront être exécutés conformément aux règles de l'art, aux spécifications techniques en vigueur et aux instructions du maître d'ouvrage. Tout défaut ou toute non-conformité imputable à l'entreprise devra être réparé à ses frais. L'entreprise doit fournir un album photographique couvrant l'ensemble des travaux réalisés.				
				Total H.T	
				T.V.A %	
				Total T.T.C	

Arrêté le présent devis à la somme de :.....Dirhams.....Cts

- Lieu d'exécution : commune de Dar Bel Amri

- Délai d'exécution : 3 mois

- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marché publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

- Garanties Exigées :

- Les concurrents. doivent présenter une caution de Deux Mils Cinque Cent (**2500,00) DH** doit être établie au nom du Président de la commune DAR BEL AMRI, et portant l'objet et le numéro du bon de commande, et déposer au bureau des marchés de la commune.
  NB: Tout concurrent n'ayant pas fourni la dite caution avant l'attribution du bon de commande. sera immédiatement éliminée de la procédure de mise en concurrence
- L'exécution du bon de commande commence à partir de la date de notification de ce dernier.

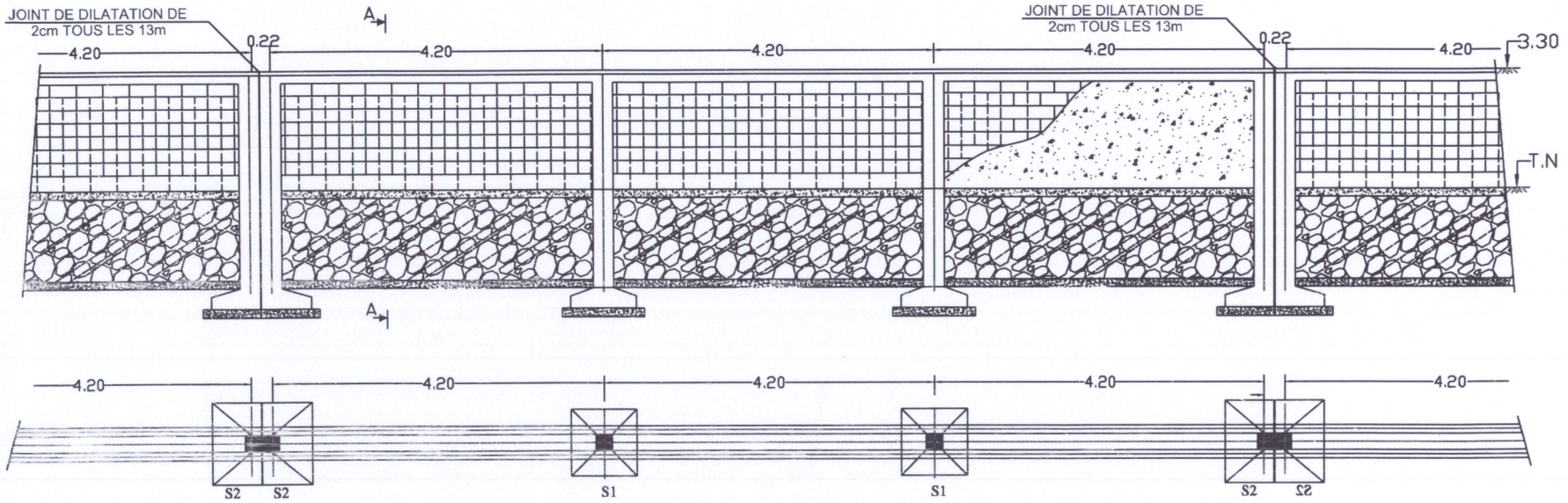
Signé: Le président du conseil de la commune de Dar Bel Amri.

Ministère de l'Intérieur - Province de Sidi Bennour - Bureau du Budget de Comptabilité et des Marchés - CT Dar Bel Amri

LAHCEN AOUAD
PRÉSIDENT
De La Commune Dar Bel Amri

Mur de clôture

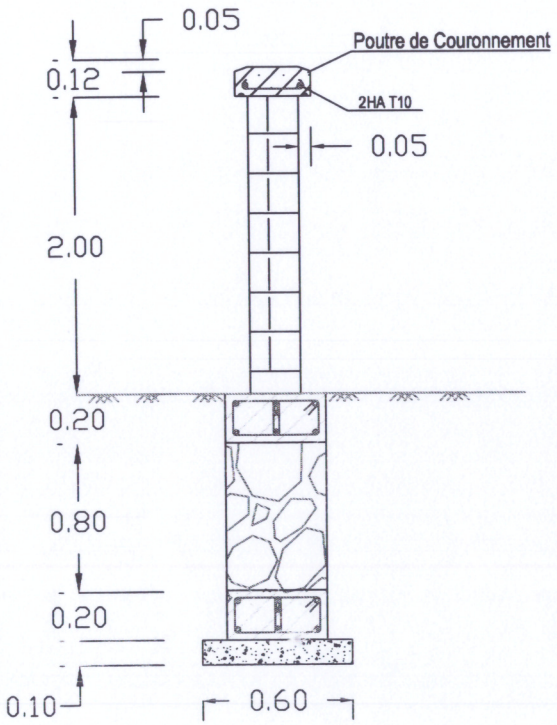
VUE EN PLAN ET EN ELEVATION DE MUR



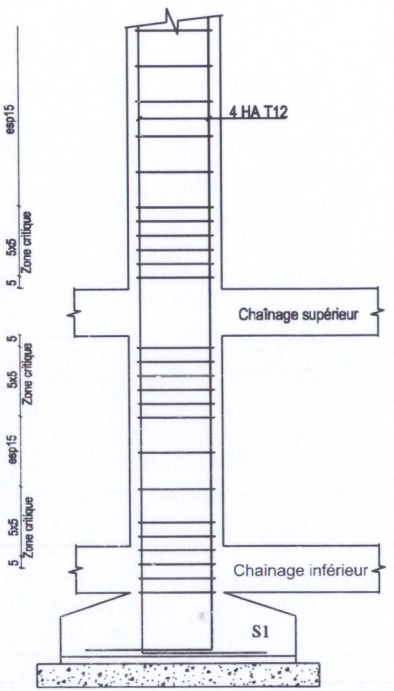
Service Technique — Province de Sidi Slimane — Ministère de l'Intérieur — C/R DAR BEL AMRI

Projet: ETUDE TECHNIQUE DE RECONSTRUCTION DU MUR DE CLÔTURE AU CIMETIÈRE SIDI DAOUI	indice	Modificiations	
	A	Création	Affaire N°:
PLAN : DETAIL MUR DE CLOTURE			Plan N° : 1/1
			N° : 1

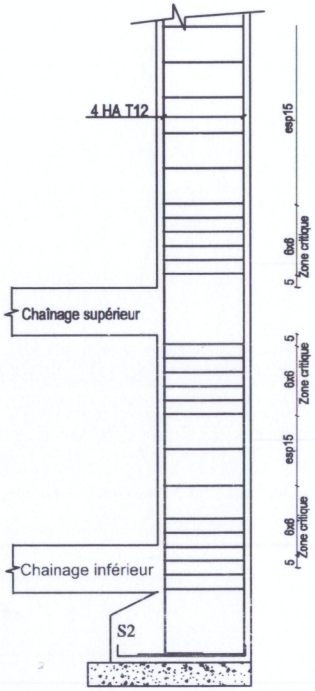
Coupe A-A
Ech 1/25



Poteau "Q" (20x20)



Poteau "Q" (20x20)



Chaînage (20x40)

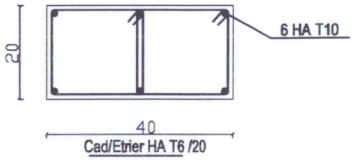


TABLEAU DES SEMELLES

REPERE	DIMENSIONS SEMELLE				ARMATURES	
					Aciers A	Aciers B
	A	B	h	Ht	SENS LARG.	SENS LONG.
S1	80	80	15	25	5T10	5 T10
S2	60	100	15	25	4 T10	6 T10

Service Technique
Province de Sidi Slimane
Le Directeur
C/R DAR BEL AMRI

Projet: ETUDE TECHNIQUE DE RECONSTRUCTION DU MUR DE CLÔTURE AU CIMETIÈRE SIDI DAOUI

PLAN : DETAIL MUR DE CLOTURE

indice	Modifications
A	Création

Affaire N°:

Plan N° : 1/1

N° :

2